



DIRECTEUR D'AGENCE GERANT DE POMPES FUNEBRES

NIVEAU 5-6

Cette formation obligatoire vous permet d'accéder à la qualification de directeur d'agence ou vous permettre de fonder votre propre société funéraire. Elle nécessite des aptitudes de gestion d'entreprise, de connaissance de la comptabilité, du droit des entreprises et de maîtrise des ressources humaines.

Public concerné : Toute personne souhaitant exercer les fonctions de Directeur de site funéraire ou créer sa propre entreprise	Durée : 70 heures selon l'Arrêté du 15 juillet 2025 modifiant l'arrêté du 30 avril 2012 portant application du décret N°2012-608 du 30 avril 2012 relatif aux diplômes dans le secteur du funéraire.
Prérequis : Attestation de niveau 1-2 chauffeur, porteur, fossoyeur + Diplôme de Maître de cérémonie et conseiller funéraire	Modalité : Présentiel
Taille du groupe : Groupe de 5 à 25 stagiaires	Tarif : 900 € HT soit 1080€ TTC

VOS OBJECTIFS :

- Tenir et suivre une comptabilité d'entreprise
- Appliquer le droit des sociétés, du travail, de la consommation et de la concurrence.
- Gérer les ressources humaines
- Appliquer les obligations du cadre dirigeant au niveau social des entreprise
- Appliquer le règlement général de la protection des données (RGPD)
- Développer une norme RSE pour son entreprise

PROGRAMME DE LA FORMATION

MATIERE	DESCRIPTIF INDICATIF	NOMBRE D'HEURE
Gestion des entreprises	Comptabilité	70
	Droit des sociétés	
	Droit du travail et gestion des ressources humaines	
	Droit fiscal	
	Droit de la consommation et droit de la concurrence	
	Obligations du cadre dirigeant (sur la responsabilité sociale des entreprises, l'application du règlement général de protection des données, le médiateur de la consommation, renforcement du code la consommation...)	
	Usage d'internet et dématérialisation	

CONTENU :

- Séquence 1 - 2 heures : Création d'une d'entreprise
 - o Créer sa structure d'entreprise
 - o Choisir la forme juridique de sa structure en fonction des avantages et inconvénients de chacune
 - o Création des statuts d'entreprises et enregistrement des statuts aux centres des impôts
 - o Comparer et appliquer les règles d'apports à l'entreprise
 - o Maîtriser les organes de direction et de contrôle de l'entreprise
 - o Mettre ne place le régime fiscal de son entreprise
 - o Appliquer un fonctionnement administratif adapté à son statut juridique
 - o Déposer un dossier de création à la banque, l'ACRE (aide à la création ou reprise d'entreprise)
 - o Déposer le dossier d'immatriculation au CFE (Centre de formalités des entreprises)
 - o Mettre en place les formalités postérieures à la création de l'entreprise

- Séquence 2 - 40 heures : Tenir la comptabilité de son entreprise et analyser les données de celle-ci
 - o Maîtrise des notions de patrimoine, d'enrichissement
 - o Gérer la comptabilité générale quotidienne (comptabilité à partie double, les classes comptables, comptabiliser les achats/ventes, les charges du personnel, les variations de stock, les créances douteuses...)
 - o Le bilan (son actif et son passif), le compte de résultat (ses charges, ses produits et son résultat et comptable)
 - o Appliquer la comptabilité sur un exercice comptable complet.
 - o Etablir un plan de financement
 - o Appliquer l'assujettissement à la TVA et déclarer cette dernière
 - o Adopter la fiscalité propre aux opérations du funéraire

- Séquence 3 - 12 heures : Appliquer le droit du travail
 - o Gérer son personnel de façon légale
 - o Mener des entretiens d'embauche
 - o Etablir le contrat de travail
 - o Analyser et produire les fiches de paie
 - o Appliquer la convention collective pour les salariés et ceux en statut de vacataire
 - o Assumer éthiquement l'inspection du travail, les prud'hommes

- Séquence 4 - 1 heure : Appliquer le droit de la concurrence
 - o Assumer les principes fondamentaux du droit de la concurrence

- Séquence 5 - 2 heures : Assumer les responsabilités légales en tant que gérant d'entreprise
 - o Comprendre ses responsabilités et les conséquences (Responsabilités Civile ou pénale)
 - o Maîtriser les compétences des différentes juridictions, comprendre les dommages et réparations (Droit à réparation)

- Séquence 6 - 1 Heure : Comprendre l'organisation et le fonctionnement des institutions administratives
 - o Gérer son entreprise en adéquation avec le rôle de institutions administratives dans le domaine du funéraire
 - o Appliquer une gestion de son établissement en adéquation avec les organes de contrôles (APAVE, VERITAS, ARS...)

- Séquence 7 - 4 heures : Protéger les données personnelles de ses salariés et ses clients conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD)
 - o Sensibiliser aux enjeux de la RGPD. Où en sommes-nous ? Quel est son objectif ?
 - o Maîtriser ce qu'est une donnée personnelle et quel impacte cela à pour l'internaute
 - o Comprendre pourquoi l'on doit respecter la RGPD
 - o Maîtriser ce qu'est le RGPD en France et quelles sont les sanctions possibles
 - o Se maitre en conformité, appliquer les étapes.
 - o Les usages d'internet et la dématérialisation

- Séquence 8 - 1 heures : La médiation de la consommation
 - o Comprendre son rôle
 - o Qui peut la saisir ? Quels litiges peuvent lui être soumis ?
 - o Les règles du processus de la médiation à la consommation

- Séquence 9 - 3 heures : Les obligations du cadres dirigeants
 - o Être conscient des enjeux conférés au dirigeant et cadre dirigeant
 - o Les responsabilités en conséquence d'un tel rôle
 - o Son temps de travail, les avantages, les inconvénients
 - o Composition du contrat de travail d'un cadre dirigeant, ses qualifications

- Séquence 10 – 4 heures : La responsabilité sociale des entreprises
 - o Son histoire, son évolution et sa dimension sociale
 - o La responsabilité qui incombe à l'entreprise
 - o Récolter les avantages découlant d'un engagement RSE au sein de l'entreprise
 - o La loi HAMON

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Alternance de cours théoriques et d'approches pratiques par des mises en situation professionnelles : Jeux de rôles d'entretien d'embauche, de gestion de litiges...
- Etudes de cas de gestion d'exercice comptable, de l'engagement RSE d'entreprise
- Méthodes expositive, démonstrative et active.
- Documents supports

MODALITES D'EVALUATIONS ET SUIVI DE L'ACTION :

- Avant la formation : Le stagiaire complète un questionnaire de positionnement pour déterminer son niveau de connaissances et compétences sur le thème de la formation
- Durant la formation : Exercices pratiques d'application par des mises en situation professionnelle. En fin de formation évaluation des atteintes des objectifs par QCM
- Après la formation : Questionnaire de recueil de la satisfaction à chaud du stagiaire
- Une attestation de formation est délivrée après la formation et une feuille d'émargement est signée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

JOURNEE TYPE DE VOTRE FORMATION

Début de journée 9h jusque 12h et de 13h à 17h

- Chaque thème théorique abordé se décomposera en général ainsi : Théorie, échanges d'expérience et pratique avec études de cas (comptabilité, embauche, RSE...)

INTERVENANT :

La formation est dispensée par des professionnels du funéraires, forts de nombreuses années d'expérience.

DELAI ET MODALITES D'ACCES :

Les dates de formation sont mentionnées sur notre site internet en cliquant sur le lien suivant

Pour s'inscrire le stagiaire doit adresser un mail à notre organisme à l'adresse suivante : ou nous contacter par téléphone.

A l'issue un échange est organisé avec notre référent pédagogique et le stagiaire complète un formulaire d'inscription pour valider le choix de sa formation.

ACCESSIBILITE :

Pour tout besoin d'aménagements spécifique (pédagogie et accessibilité physique) merci de prendre contact avec Monsieur Quentin SERGEANT

REFERENT FORMATION :

Monsieur Quentin SERGEANT

Madame Amandine LECERF